Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Avril 1901. No. 21

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis .... $1.00 par année
Europe (compris le port) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LE RECENSEMENT

DE 1901

Autrefois et aujourd'hui

C'est aujourd'hui que commence, dans toute la Confédération canadienne, les opérations du quatrième recensement du Canada.

Avant 1867, il y avait eu dans notre pays bon nombre de recensements. Le premier dénombrement général de la Nouvelle-France eut lieu, il y a deux cent trente-cinq ans, en 1666. Il fut fait sous les auspices et d'après les instructions du célèbre intendant Talon. Ce fut un recensement nominal. On y voit figurer les noms, obscurs ou illustres, de tous les habitants de la colonie à cette époque lointaine. Nos vieilles familles nous y apparaissent, dans une évocation émouvante, avec leur personnel, leurs ressources, leur état social. On ne saurait exagérer la valeur immense de ce document historique pour les historiens et les chercheurs.

Au dix-septième siècle, nous avons eu huit recensements généraux. Nous en avons eu également plusieurs au dix-huitième, nous la domination française. Le régime anglais continua périodiquement ces dénombrements. Nous constatons par les pièces de l'époque, que sous le gouvernement de lord Dorchester, le gouvernement demandait à notre clergé de se charger de cette besogne à titre gracieux. Le 22 décembre 1789, Monseigneur Hubert adressait à ses archiprêtres, la lettre suivante:

"Monsieur.

"Voici encore un dénombrement qui se présente à faire. Quel en est le but? Sans doute de connaître le juste état de la population canadienne en cette province. Peut-il en résulter quelque avantage en faveur de notre nation?—Je le croirais. Car le nombre une fois bien constaté, nous serons en état de fermer la bouche aux personnes malintentionnées, qui cherchent à le faire paraître beaucoup moindre qu'il n'est réellement. Cependant, comme je n'aime pas à charger le clergé d'un ouvrage qui n'est pas précisément le sien, je n'ai consenti à donner la lettre circulaire ci-jointe, qu'après avoir témoigné la répugnance que j'y avais, depuis trois ans, en plusieurs occasions différentes. Les circonstances m'ont paru exiger cet acte de complaisance de ma part, et j'espère que messieurs les curés ne s'y refuseront pas, 1o. parce qu'il est important de ne pas désobliger un gouvernement plein d'égards pour nous et pour notre religion; 2o. parce que Son Excellence a fort à cœur l'exécution de ce dénombrement; 3o. parce que la quête de l'Enfant-Jésus, qui se fait en janvier, donne une grande facilité pour remplir le premier tableau, et que ceux des années suivantes pourront être remplis d'un trait de plume, en ajoutant ou retranchant sur le nombre du premier, duquel chacun peut garder une note par devers soi. Vous me ferez plaisir, monsieur, de déduire ces raisons à ceux des curés de votre juridiction qui ne paraîtraient pas disposés à entrer dans les vues de gouvernement à ce sujet et en général de veiller à ce que les tableaux soient fidèlement renvoyés à Monsieur le Grand-Vicaire, au temps marqué.

"Je suis avec une estime toute particulière,

"Monsieur,

"Votre très humble et très obéissant serviteur,

"JEAN-FRANÇOIS,

"Evêque de Québec."

Comme on le voit, autrefois comme aujourd'hui, nos chefs spirituels s'intéressaient vivement et prêtaient leurs concours actifs à tout ce qui pouvait contribuer au progrès et au developpement de notre pays.

Plus tard, le pouvoir civil cessa de demander au clergé l'exécution de cette tâche. Il nomma des commissaires à cette fin.

A toutes les époques, nos hommes dirigeants eurent à combattre certains préjugés pour assurer l'exactitude des recensements. Nous lisons cet article d'Etienne Parent, dans le *Canadien* du 13 juillet 1831:

"Nous avons eu occasion de connaître que dans quelques parties de nos campagnes où l'éducation est peu répandue, les gens voient avec défiance les opérations prochaines du recensement.

Comme cette défiance pourrait opérer contre l'exactitude des rapports des commissaires et devenir funeste aux personnes qui feraient de fausses déclarations, nous ne saurions trop exhorter les notabilités de chaque endroit de travailler à faire disparaître le préjugé qui existe contre cette mesure.

"On peut rappeler à ces bonnes gens que la loi du récensement a été passée par leurs représentants, qui eux-mêmes en souffriraient, s'il pouvait en résulter du mal. Aux plus intelligents on pourrait expliquer l'objet d'une telle loi, qui est d'acquérir des connaissance sur le pays, afin que les législateurs puissent avec plus de sûreté et de confiance faire de bonnes lois pour la prospérité générale. Il a été passé précèdemment une loi pour augmenter la représentation et qui donne deux représentants à tous les comtés qui renferment quatre mille âmes; il faut donc savoir quel sont les comtés qui ont ce nombre d'habitants. Il faut en outre, que la représentation soit égale et proportionnée jusqu'à un certain point à la population; mais pour cela il faut connaître la somme de cette population, et le moyen c'est de faire un récensement. La Législature a entrepris d'encourager l'éducation élémentaire; il faut donc qu'elle sache quel bien elle a fait; il faut de plus qu'elle connaisse le nombre d'enfants qu'il y a, afin de pouvoir règler l'encouragement qu'elle donne de cette manière. La Législature vote des sommes pour encourager l'Agriculture et les fabriques domestiques, il faut pareillement qu'elle sache quels progrès fait l'agriculture, quelles améliorations s'opèrent dans les fabriques domestiques, et le moyen encore de connaître tout cela, c'est de faire un recensement. Il en est de même de toutes les autres informations qu'on demandera; toutes ont pour but d'acquérir sur le pays une foule de renseignements qu'il est nécessaire d'avoir et que chacun doit se faire un plaisir de donner."

Ces conseils qu'Etienne Parent, le grand patriote, donnait à ses concitoyens en 1831, nous pouvons et nous devons les répéter aujourd'hui, avec les variantes voulues par les conditions nouvelles ou nous nous trouvons placés. Que chacun fasse son devoir afin que le recensement soit exact et complet.

Nous sommes tous intéressés au bon résultat des opérations qui commencent aujourd'hui.

"Le Courier du Canada."

PASSE D'ARMES LITTERAIRE

ENRTE LE GÉNÉRAL DE CHARETTE ET UNE CANADIENNET FRANÇAISE

Dernièrement, une charmante compatriote, dont il n'est pas difficile de deviner le nom, adressait au général de Charette le petit bijou littéraire suivant, qui est une photographie instantanée:

Cannes, 1901.

LE GÉNÉRAL

Assise, l'autre jour à la Croisette, je le regardais venir, le héros de tant de batailles. Il s'avance gaillardement. Sa canne, appuyée sur l'épaule, soutient son manteau; l'œil est clair et vif, et il fait encore un kilomètre en un quart-d'heure. On dirait, en le voyant toujours si agile, que de ses années il n'a vécu que les printemps.

Tous, en le rencontrant, saluent; car tous, hommes, femmes. enfants, le connaissent, et le connaître, n'est-ce pas l'aimer?

Aussi, a-t-il pour chacun un mot aimable, et jeunes comme vieux ressentent en sa présence je ne sais quel sentiment de confiance et d'espoir.

Point de fêtss sans lui, qu'elles soient religieuses, mondaines ou de charité; il est l'âme de tout; à "l'Arche de Noé" (Club à Cannes) on le proclame à juste titre le Lion.

A mesure qu'en s'éloignant sa vigoureuse silhouette diminue, je pense à sa vie si noblement dépensée; je pense qu'il y a beaucoup de disparus parmi la brillante phalange qu'il a conduite à la gloire, et que lui, reste encore debout, comme le rocher se dresse, quoique battu par les tempêtes.

Et je prie Dieu qu'il nous le garde longtemps, dans ce coin béni de France, où la mer est toujours bleue, l'air toujours limpide, et où l'on voit, dans le loin, se denteler sur le ciel d'azur, les cimes neigeuses des Alpes, blanches comme son drapeau.

UNE CANADIENNE.

Voici la riposte du vaillant général:

Cannes, 1901.

A Miss Cartier,

Je suis confus! Où aller? Dans les neiges du Canada? Sur les rives du Saint-Laurent pour trouver l'inspiration voulue et répondre au poète charmant?

Eh bien, non! J'irai dans le fin fond de mon cœur de Vendéen...J'y trouverai le vieux drapeau de "Carillon," et c'est sous ses plis que je me permettrai de baiser la main à la descendante de Jacques Cartier.

J'ai l'honneur d'être son compatriote, la commanderie du Régiment étant dans le canton de Saint-Malo, et je la prierai d'être mon interprète auprès de tous les Français de la vieille France du Canada, et de leur dire que si jamais je sentais ma foi en Dieu et dans le Roi défaillir, c'est sous les plis du drapeau de Carillon que j'irai la retremper au milieu de mes "vieux Castors."

Veuillez accepter les hommages de votre vieux et féal serviteur.

CHARETTE.

Ces deux courtes pièces sont réellement délicieuses elles nous font désirer d'autres occasions de recueillir ces fins caprices d'une plume alerte comme celle de mademoiselle Hortense Cartier, le seul lien vivant entre l'illustre et regretté chef des Canadiens-français, son père, et la présente génération de lecteurs.

EXPOSITION

De Travaux Classiques a l'Academie Provencher, Saint-Boniface

Dimanche prochain, 14 avril, l'Académie Provencher exposera quelques travaux faits par les élèves de l'école durant les mois écoulés. Entrée libre pour tout le monde. Les parents des élèves et tous ceux qui s'intéressent à l'école sont invités d'une manière particulière.

La salle sera ouverte de 8 h. à 9½ h. du matin, et dans l'après-midi, de 1 h. à 3 h. et de 4 h. à 6 h.

Le Passe-Temps

SOMMAIRE MUSICAL DU NO. 157

Chant
Printemps Joyeux.........H. Miro
Charme d'Amour...........Delmet
Si tu veux, Mignonne...Massenet

Piano
Sérénade......... ....Rougnon
Barcarolle Vénitienne...Lavignac

Abonnement, avec primes, $1.50 par année. Un numéro, 5 c.; en vente partout. Adresse: le "*Passe-Temps*," Montréal.

Le Manitoba.

Mercredi. 10 Avril 1901

A OTTAWA

Les chambres fédérales ont pris leur vacance de Pâques. Elles ont, hier, recommencé leurs travaux.

Parmi les mesures en cours de discussion, il en est une d'un fort intérêt pour les bonnes ménagères de l'Ouest.

On sait combien ici nous sommes souvent trompés sur la qualité des fruits que l'on achète. Exemple, les pommes. Le dessus du baril est bon, mais le reste, presque toujours, laisse à désirer.

Ce n'est pas la faute du marchand, qui nous revend simplement ce qu'il a acheté. C'est l'expéditeur qu'il faut blâmer.

Il s'agirait d'obliger ce dernier à marquer les boites ou les barils contenant ses marchandises, dans l'espoir qu'un peu d'orgueil pour son bon renom ou celui de sa province l'obligera de livrer des fruits d'une égale venue. Et, comme plus ample stimulant, une petite amende au bout du compte.

***

Le Pacifique Canadien a dû céder, l'autre jour, devant une opposition sérieuse à la charte, qu'il demande pour la construction d'une route prolongeant le chemin de Stonewall jusque dans la région du lac Dauphin, territoire regardé jusqu'ici comme champ d'exploitation du *Canadian Northern*. Le Pacifique n'a pu obtenir l'assentiment du comité des chemins de fer qu'en prmettant de construire, préalablement à cette ligne, celle de Saint Laurent jusqu'à Gimli.

***

L'opposition soulevée contre les projets de M. Roblin est fortement poussée. Mais on croit que le gouvernement fédéral ne voudra pas la favoriser, attendu que la province a agi dans les limites de ses attributions. Refuser la confirmation du marché, dans ce cas, serait une intervention dangereuse dans le domaine provincial.

Nous voyons que certains journaux qualifient de scandaleuse la transaction opérée par notre gouvernement local.

Nous voudrions bien savoir où est le scandale !

Voici une province qui croit que les lignes de transport actuelles ne répondent plus à ses besoins. Elle entreprend de suppléer à cette lacune par l'établissement d'un nouveau réseau ! Encore une fois, où est le scandale !

Que l'on dise que c'est une politique hardie. Soit ! Les opinions peuvent être diverses sur ce point. Mais que les journaux auxquels nous faisons allusion restent donc dans les limites d'une critique permise s'ils veulent être pris au sérieux. Leurs exagérations montrent qu'ils ne connaissent pas la situation et qu'ils ne se soucient point de la connaître. Par conséquent, leur opinion n'a aucun poids !

***

M. M. Murray, pris subitement d'une influenza constitutionnelle, a donné avis qu'il proposerait l'abolition du sénat et des conseils législatifs, là où ils existent encore. Mais il a l'heur ou le malheur de venir très tard. Le gouvernement a pris pour ses mesures tous les jours de la semaine. De sorte que M Murray n'aura probablement pas l'occasion d'aligner ses raisons.

Il reviendra l'an prochain !

SESSION PROVINCIALE

Son Honneur le gouverneur McMillan, donnant congé à la Législature, la semaine dernière, a prononcé le discours suivant. C'est un résumé des travaux de la session :

"Le plaisir que j'éprouve à vous décharger de vos devoirs législatifs est augmenté par le fait que cette occasion me donne le moyen de vous adresser mes félicitations pour le zèle et le dévouement que vous n'avez cessé d'apporter aux nombreux et ardus travaux de la présente session. Je transmettrai avec bonheur à Sa Très Gracieuse Majesté le Roi votre adresse loyale, exprimant la douleur ressentie par toutes les classes de notre communauté à la mort de Sa Majesté la reine Victoria, et vos félicitations adressées à Sa Majesté le roi, au sujet de son heureux avènement au trône de ses ancêtres.

"Je n'ai aucun doute que la visite prochaine de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornwall et le duc d'York au Canada, et, je l'espère aussi, en notre province, augmentera la force des liens qui unissent notre peuple à la mère-patrie, et donnera une nouvelle intensité à leurs sentiments de loyauté et d'attachement à la personne de Sa Majesté et aux institutions britanniques. En aucune autre partie de l'Empire Son Altesse Royale et sa gracieuse épouse ne recevront une plus cordiale bienvenue que dans cette province des Prairies du Dominion.

"Les actes par rapport aux chemins de fer que vous avez adoptés se recommandent d'eux-mêmes, j'en suis sûr, à tout le public intelligent, et se révèleront comme très avantageux aux intérêts de la grande majorité du peuple de cette province.

Le nombre et la variété des lois auxquelles je dois donner mon assentiment, témoignent magnifiquement de votre diligence à remplir les devoirs dont on vous a chargés, et je sais toute l'attention et tout le soin que vous y avez apportés.

"Je vous remercie du budget que vous avez accordé pour cette année ; il ne sera dépensé qu'en accord avec la plus stricte économie, jointe à une puissante efficacité du service public.

"En terminant, je souhaite que vous soyez comblés de bonheur et de prospérité, jusqu'à ce que j'aie le plaisir de vous réunir encore une fois, afin de vous demander le secours de vos conseils et de votre intelligence."

A la Législature, un bill a été adopté, déclarant que l'Acte des boissons entrera en vigueur à la proclamation de l'Exécutif, au lieu du 1er juillet prochain. Le procureur général a declaré que le gouvernement avait l'intention de porter en appel au comité judiciaire du Conseil Privé, la récente décision de la cour du Banc du Roi, disantcet acte inconstitutionnel.

Le bill du gouvernement au sujet de l'éducation obligatoire a été mis de côté jusqu'à la session prochaine.

La Législature a adopté à l'unamité une motion de M. Borrows, demandant qu'un mémoire soit adressé aux gouvernement fédéral, afin d'obtenir une extension des frontières de la province.

Le trésorier provincial, M. Davidson a produit les item supplémentaires pour les dépenses annuelles. Ils s'élèvent au chiffre de $12.466. Les principaux item sont $10.000 pour le procès de l'acte des boissons, et $20.000 pour l'addition d'une aile à la bâtisse de l'Institut des Sourds et Muets.

CONFERENCE

L'hon. sénateur Bernier a donné, la semaine dernière, une conférence devant la Société Historique des Dames d'Ottawa. Son Excellence Lady Minto y assistait. M. Bernier a parlé sur LaVérandrie.

La Mairie de Saint-Boniface

Il nous fait plaisir de féliciter notre ami, M. J. A. Senécal, sur sa réélection, comme maire de notre ville.

Comme nous l'avons déjà dit, le siège avait été déclaré vacant à cause de l'absence prolongée de M. Sénécal dans la province de Québec.

M. Senécal ne tenait pas à se présenter de nouveau, à cause de ses nombreuses occupations, mais cédant à la pression de ses amis, il a consenti à se laisser mettre sur les rangs. Le résultat a été son élection par acclamation, ce qui est une nouvelle marque de l'estime et de la confiance que lui portent ses concitoyens.

Encore une fois, nous le félicitons sincèrement.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Londres — Depuis l'insuccès des négociations entre Lord Kitchener et le général Botha, les hostilités semblent avoir été reprises des deux côtés avec plus d'activité que jamais. C'est le sud-est du Transvaal qui est le principal champ d'opérations. C'est là que le général French fait, paraît-il, une razia, surtout dans la région voisine de Natal et du Zoulouland.

Les Bœrs travaillent surtout à briser les communications anglaises avec Natal et la Baie Delagoa. Il est d'une importance vitale pour eux de rendre aussi difficile que possible le transport des provisions destinés aux Anglais.

Les opérations dans le nord contre les Anglais ont été commencées par le général Plumer, mais toute la région nord-est du Transvaal est encore intacte. Les Anglais n'ont pas encore été capables de pénétrer dans cette région montagneuse. Cependant, la saison actuelle et les quelques mois qui vont suivre, sont favorable à une campagne dans le Zoutspansberg, car les troupes ne seront plus exposées aux fièvres mortelles qui règnent dans les montagnes pendant les mois d'été.

La peste bubonique n'a pas encore fait son apparition dans le nord, mais on a jugé prudent de prendre des mesures de précautions contre le fléau, à Prétoria.

De petits commandos continuent d'opérer activement dans la Colonie du Cap.

Seance

Les 11 et 12 il y aura, à 7.30 h. p.m., une séance dramatique et musicale, à l'Académie Ste-Marie de Winnipeg. Le programme est très varié et comprend deux drames, dont l'un en français et l'autre en anglais.

Entrée : 50 cents.

La Duchesse et le Duc de Cornwall.

Le duc de Cornwall et d'York possède un genre de talent qui est très répandu dans l'aristocratie britannique, mais qui doit être très rare parmi les héritiers des familles souveraines d'Europe.

A l'époque où les deux fils du prince de Galles faisaient leur voyage autour du monde à bord de la "Bacchante," il y avait sur ce navire un matelot qui excitait l'admiration de ses camarades par les succès qu'il avait obtenus dans l'art de la boxe.

C'était Harry Feltham, dont le nom devait plus tard devenir célèbre dans ce genre de sport. Il donna des leçons aux deux jeunes princes, mais l'aîné, le futur duc de Clarence, qui devait être emporté par une mort prématurée, profita peu de cet enseignement spécial, car il manquait de dispositions. Le cadet, qui s'appelait alors le prince Georges et est devenu dans la suite le duc, d'York, et en dernier lieu le duc de Cornwall, avait au contraire toute la vigueur et toute l'agilité requises pour devenir un boxeur accompli. Pendant son voyage, il prit chaque jour des leçons et fit de rapides progrès. Il y avait dans l'équipage de la "Bacchante" peu d'hommes qui eussent été capables de lutter avec le royal "midshipman."

Il est à présumer que, dans la suite, l'héritier de la couronne d'Angleterre, a negligé quelque peu un genre de talent que les princes ont rarement occasion d'exercer.

Nouvelle du Nord-Ouest

VALLÉE DE QU'APPELLE. KAPOSVAR P. O.

Il intéresserait peut-être les abonnées du MANITOBA de savoir ce que font les Canadiens de l'Ouest. Nous sommes ici dans la vallée de Qu'Appelle au nord de White-Wood plusieurs familles Canadiennes, établies depuis neuf ans et au printemps nous attendons plusieurs familles Canadiennes dont quelques-uns des membres étaient venus l'année dernière pour vésiter notre région et l'ont trouvée bien de leur goût. Le grand avantage que nous avons c'est qu'il y a du bois, de l'eau, et de la bonne terre. Nous avons l'église tout près et notre paroisse compte déjà cent familles. Ce printemps le nouveau chemin de fer va se bâtir, les arpenteurs sont déjà à l'ouvrage depuis trois semaines de sorte le chemin de fer sera pour ainsi dire devant notre porte. Il y a encore bien des homesteads à prendre à une distance de trois à dix milles de l'Eglise mais avant quelques années on peut s'attendre à ce que tout sera pris et ce sera notre bonheur si elles le sont par nos compatriotes. Nous sommes maintenant affiliés à une beurrerie du gouvernement, ce qui nous donne l'avantage de recevoir de l'argent comptant pour notre crême. Les bêtes à cornes se vendent aussi maintenant à un prix bien acceptable. Si nos espérances se réalisent, c'est-à-dire si nos compatriotes qui cherchent des terres viennent s'établir ici nous aurons bientôt une paroisse canadienne qui en vaudra la peine.

Seance en Allemand

Il y aura le 19 du courant, au Hutchings Hall, à Winnipeg, une soirée dramatique et musicale où l'allemand sera la langue prédominante. On y jouera une comédie de grand intérêt et d'excellente fabrique. On se rappelle qu'il y a eu, il y a deux ans, une séance en grec au Collège de Saint-Boniface et que le succès en a été remarquable. Si on considère que l'élément germain est très nombreux à Winnipeg et dans les alentours, on peut croire que cette séance réussira pleinement.

Chronique de la Province

(De notre correspondant spécial)

SAINT-LÉON.

—Mlle Eugénie E. Bourque, institutrice, après une absence de trois mois pendant lesquels elle a suivi le cours de l'Ecole Normale, est revenue pour reprendre l'enseignement au couvent de Saint-Léon. Les élèves, heureux de son retour, lui ont fait une petite fête et lui ont souhaité la bienvenue. Nous aimons à reproduire l'adresse qu'une des jeunes filles de l'école, Mlle Marie-F. Lafrenière, a composée pour la circonstance et lue au nom de tous :

A Mademoiselle E. Bourque.

Chère Maitresse,

Votre retour au milieu de nous remplit tous nos cœurs de la plus grande joie ; aussi, nous tenons à vous l'exprimer par cette adresse dictée par la plus grande reconnaissance.

Durant votre absence, nous avons prié pour vous afin que Dieu vous récompense de toutes les peines que vous vous êtes données pour nous instruire ; et maintenant nous voulons vous payer de retour par notre application et notre docilité à tous vos enseignements. Nous aurions désiré, chère maitresse, vous présenter, à l'occasion de votre heureux retour, un riche bouquet de fleurs ; mais dans cette triste saison, nous ne pouvons donc vous offrir que le bouquet de nos bonnes résolutions, qui, nous l'espérons, sera bien accueilli par vous.

De plus, chère maitresse, nous continuerons de prier le Seigneur pour qu'Il daigne répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions ; qu'Il vous donne la santé, le courage et le succès. Nous lui demanderons aussi de profiter si bien de vos leçons que nous devenions votre gloire et votre consolation. Nous voulons enfin mériter votre affection par notre amour de l'étude et de nos devoirs, afin de vous dédommager de toutes les peines que vous vous imposez pour notre instruction.

Daignez agréer, chère maitresse, l'expression de ces vœux que vous expriment en ce jour vos élèves reconnaissants.

Ce témoignage, donné spontanément par des enfants, n'est-il pas un grand encouragement pour la maitresse chargée de les instruire et de former leur âme aux plus nobles vertus. AMI.

NOTES

—Melle M. L. Côté, de LaRochelle, est en visite à Saint-Boniface; chez son frère, M. J.-Bte Côté.

—Réunion des membres de l'Association Atlétique, demain soir, au Bazar, à 8 heures.

—M. Zotique Lavoie, de cette ville, est revenu de Mine Center, Ont., vendredi dernier.

—Un petit enfant qui se frotte le nez souvent souffre toujours des vers. Nos grand'mères connaissaient cette marque avant nous. Examinez votre enfant avec soin et s'il a ce symptôme, donnez-lui les **TABLETTES SANTOMEL Pour les Vers** et débarrassez-le de ces vers avant qu'il ait des convulsions ou qu'il soit rendu bien malade.

A vendre chez tous les pharmaciens ou expédiées au Canada et aux Etats-Unis sur réception de 25c. Adressez Compagnie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montréal, Can.

Municipalite de Montcalm

AVIS.

Est par les présentes donné que le Rôle d'Evaluation pour l'année 1901 a été deposé à mon bureau le 1er avril courant.

Que le dit Rôle peut être vu et examiné par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit Rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 27me jour d'avril 1901.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit Rôle d'Evaluation.

MARDI, LE 14me JOUR DE MAI 1901 A 10 HEURES A. M.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 2ème jour d'avril A D 1901.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés., Mun. de Montcalm,
10-4-01

ON DEMANDE Un instituteur ou institutrice français à Somerset, Man., pour le district scolaire Richard No. 1092, parlant parfaitement l'anglais, possédant un diplôme professionnel de la province, de 2ème ou 3ème classe. Mentionnez l'expériance acquise et le salaire demandé.

S'adresser à J. A. DECOSSE, Sec-Trés.
District Scolaire Richard No. 1092
Somerset Man. 10-4-01-4t

AVIS

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ qu'une requête sera présentée au Parlement du Canada durant la session actuelle lui demandant de passer un Acte à l'effet de consituer légalement une association ayant pour but de favoriser l'étude de la science des, finances et des *actuaires* de la comptabilité et de l'éducation commerciale en général et d'établir dans ce but les agences d'instruction qui pourront être jugées opportunes: de fonder des bourses, et agrégations à ces agences; d'établir diverses classes de membres et d'en régler les termes et conditions; de créer et conférer des degrés et accorder des diplômes aux membres susdits; d'autoriser leur affiliation à toute institution ayant le même ob et en vue ou des objets semblables de posséder des biens fond et propriétés mobilières at d'en disposer; d'établir des fonds de bienfaisance ou autres, au bénéfice des membres ou de leurs familles, ainsi que des familles des membres décédés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de l'institution, et de faire toutes autres choses nécessaires pour atteindre les fins sus-mentionnées

CHRYSLER & BETHUNE,
Solliciteur pour les requérants,
Ottawa 2 Avril, 1901. 10 4 01 9i.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes: pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du mêmes genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELS,
Procureurs des requerants.
Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.
6-3-01 9i.

—M. J.-B. Leclerc a louer le salon de barbier du "Bazar" à M. A. M. Lafernière, de Montréal. Le changement doit se faire aujourd'hui. M. Lafernière s'occupera seulement de ce département et il invite le public en général de lui faire une visite au salon de barbier, au "Bazar."
10-4 1i

M. LOUIS IMBEAU

Pointe au Boileau, Co. Saguenay, P.Q.

Guéri de Dyspepsie et du Mal de Rognons par les

PILULES MORO

9

M. Louis Imbeau est un homme qui travaille fort. En hiver, il travaille aux chantiers et passe cette saison rigoureuse de l'année à bûcher fort et à manger de la nourriture pesante et difficile à digérer. L'été, il gagne sa vie par la pêche qui est un ouvrage très dur et pour lequel il faut avoir une santé robuste, un bon appétit et surtout une bonne digestion, car nous savons tous, qu'il est d'une importance première pour l'homme qui a à travailler fort pour gagner sa vie au bout de ses bras, de bien manger et surtout de bien digérer les vivres qu'il prend, afin d'en retirer tout le profit possible, pour soutenir ses forces. Vu la vie qu'il menait, M. Imbeau était devenu sans appétit et dyspeptique et il souffrait aussi de ses rognons. Il mangeait à peine et les vivres qu'il prenait, digéraient mal. Son estomac était en très mauvais ordre et conséquemment il était devenu faible et sans ambition. Voyant lui aussi les nombreuses guérisons obtenues par les **Pilules Moro** pour les hommes, il résolut d'en prendre et à sa grande surprise, elles le guérirent des maux dont il souffrait. Il demande aujourd'hui que son témoignage soit publié, afin de faire connaitre aux hommes souffrant de leur estomac et de leurs rognons, le moyen à prendre pour se guérir.

COMPAGNIE MÉDICALE MORO,
1724 rue Ste-Catherine,
Montréal, Canada.

Chers Docteurs,

" Je vous demande d'insérer dans les " journaux le témoignage de ma guéri- " son et puisse-t-il être de quelque " secours aux hommes souffrant comme " moi et désirant se guérir. Comme " vous le savez, j'étais malade depuis " plusieurs mois et je souffrais beaucoup " de mon estomac. J'avais toujours la " langue chargée et la bouche mauvaise. " Je me levais le matin aussi fatigué que " je m'étais couché la veille. Je man- " geais peu et après mes repas, j'étais " toujours étourdi et je sentais comme " une boule au creux de l'estomac. " J'avais mal aux rognons et mon urine " était chargée.

" Les premières boites de Pilules que " je pris me soulagèrent beaucoup de " mes maux et aujourd'hui, après en " avoir pris pendant quelques semaines, " je suis heureux de pouvoir certifier " qu'elles m'ont guéri et ont fait de moi " un homme nouveau. Je suis fort et " robuste; j'ai bon appétit et je mange " ce que je veux, sans me fatiguer. Je " travaille toute la journée sans éprou- " ver de lassitude et je suis aussi bien " que je n'ai jamais été dans ma vie.

" Votre bien dévoué,"
LOUIS IMBEAU.

Les Pilules Moro en aiguisant l'appétit et aidant la digestion, donnent la force aux hommes faibles et tiennent l'homme fort, robuste.

Les médecins de la Compagnie Médicale Moro, peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boite ou six boites pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit:

Compagnie Medicale Moro,
1724 rue Ste-Catherine, - - Montréal.

LES ARBRES sont des enfants, il faut les corriger, soutenir, retremper. Coupes raisonnées et de bon goût. Prix juste. Demander M. Chelias, de la société d'Horticulture de l'Ouest. 10-4

Municipalite Rurale de Tache

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le conseil se formera en Cour de Révision de la Municipalité pour l'année 1901, lundi le 6ième jour de Mai 1901, à 10 hrs P. M. à la salle Municipale, Lorette.

Lorette, 2 Avril, A. D. 1901.

WM. LAGIMODIERE
Sec. Tres.
Municipalité de Taché
10-4-01 3i.

L'HOTEL BRUNSWICK

Est vis-a-vis

FLEURY

Rendez-vous à l'Hôtel et regardez en face; vous verrez un étalage élégant de Hardes-Faites pour Hommes et Garçons, qui vraiment, en l'examinant, vous surprendra à cause du faible prix qu'on demande pour ces

EFFETS

D. W. FLEURY,

564, Rue Principale, Winnipeg.

COLLIN & CIE

AVENUE PROVENCHER,

Téléphone 507. ST-BONIFACE

Avez-vous besoin

d'Epiceries de premier choix, de Vaisselles pour tous les goûts, de Lampes qui peuvent vous "*ECLAIRER*" sans vous donner mal aux yeux, de Farine qui fait du bon pain, du Son et du Gru qui engraissent les animaux à vue d'œil, Grains de Semence de toutes sortes, Graine de Mil, (Spelt) Epautre, etc., etc., alors, allez chez

COLLIN & CIE,

vous serez satisfaits.

JOHN HUGHES,

Autrefois de la Maison

Hughes & Fils,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres.

EST MAINTENANT CHEZ

Clark Bros & Hughes,

500 RUE MAIN,

Tel. 1239.

Seul Char Funéraire.

The D. & L. EMULSION

The D. & L. EMULSION
Est la meilleure préparation d'Huile de Foie de Morue et la plus agréable à prendre; elle convient aux estomacs les plus délicats.

The D. & L. EMULSION
Est prescrite par les médecins les plus distingués du Canada.

The D. & L. EMULSION
Réussit à merveille pour produire de la chair et donner de l'appétit.

Assurez vous si c'est l'article véritable. | 50 cts et $1 la bouteille. DAVIS & LAWRENCE CO., Limited, Montréal.

J. A. SENECAL,

Entrepreneur-Architecte.

A CONSTRUIT la buanderie de l'Hôpital de St-Boniface, le presbytère Ste. Marie, à Winnipeg; la Maternite des SS. de la Miséricorde et autres bâtisses importantes dans d'autres parties de la province et les Territoires du Nord-Ouest.

J. A. Senecal.
St-Boniface, - *Manitoba.*

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et le *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO.
16-1-01 16i

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants
Montréal, 7 janvier 1901. 23-1-9i

AVIS

La Northern Pacific & Manitoba Railway Company, La Winnipeg Transfer Railway Company, limited, La Portage and North Western Railway Company et La Waskada et North Eastern Railway Company feront application pour faire ajouter à leur Bill avant la présente session du Parlement du Canada les provisions nécessaires confirmant un bail daté le 15 janvier 1901 au gouvernement du Manitoba de leurs lignes, etc., au Manitoba et pourvoyant à la mise en force de ses termes.

Daté le 8 mars 1901.

EWART, FISHER & WILSON,
13-3-01-9i Solliciteurs des réquérants.

ON DEMANDE un instituteur ou institutrice, sachant les deux langues pour enseigner à l'école Riel Grande Pointe, Man.

S'Adresser à M. DUNCAN GILCHRIST.
Grande Pointe Man.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisées à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
6-2-01-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (*on the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.
Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1-9i

AVIS

La Canadien Northern Railway Company fera application pour faire ajouter à son Bill devant le Parlement du Canada à sa prochaine session les provisions nécessaires confirmant un contrat daté le 11 février 1901 fait entre la Compagnie et le gouvernement du Manitoba, référant à un bail de certains chemins de fer au Manitoba maintenant opéré par le Northern Pacific Railway Company et pourvoyant à l'accomplissement de tel contrat et référant à la garantie par le dit gouvernement de certaines débentures de la Compagnie et pour d'autres fins, et pourvoyant à l'acquisition des dits chemins de fer pour la considération mentionnée dans le dit bail.

Daté le 7 mars, 1901.

J. M. SMITH.
Secrétaire.
13-3-01-9i

Pour $1.25 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du "Manitoba."

Voici le printemps !

Avant que les grands travaux commencent et pendant que vous avez encore un peu de répit, venez tous poser à nos ateliers. Travail absolument garanti et **10 p. c. d'escompte** pour tout ordre payé en même temps que la pose. Où trouver de meilleures conditions?

BELL Photo Studio

207, PACIFIC AVE.,
—Winnipeg

L. de GALEMBERT,

Prop.

C. A. GAREAU,

Marchand-Tailleur

324 RUE MAIN

Prévoyant, au commencement de l'été, une saison très active à l'automne, nous nous étions munis d'un des plus gros assortiments que nous ayons jamais eus. Or, vous n'ignorez pas que le mauvais état de la récolte a déjà beaucoup diminué les affaires et les diminuera encore davantage. Cette stagnation du commerce nous serait préjudiciable, si elle nous surprenait avec une aussi énorme quantité de marchandises que celle que nous avons aujourd'hui en mains. Une vente à sacrifice est donc pour nous une mesure de protection nécessaire. Dans ces conditions, vous concevez facilement les épargnes que vous pouvez faire en achetant vos habillements et nouveautés de toutes sortes à notre établissement, durant les quelques mois qui vont suivre.

FOURRURES

Capots en chien de Russie: $7.00. Capots en ours d'Australie: 9.00. Capots en chat sauvage: 12 00, en montant. Capots (Wallaby): 10.00, en montant. Capots en drap doublés, en fourrures, de différents prix. Capots de dames, en fourrures.

Casques en fourrures pour 50 cts, 75 cts, $1.00, 1.25, 1.50, 2.00, 2.50, 3.00, en montant.

Mitaines en pelleterie de toutes espèces et de tous prix.

Les plus grandes robes de voiture en chèvre grise, de la meilleure qualité, que nous vendrons au prix coûtant à toute personne qui achètera un montant raisonnable de marchandises.

Un stock immense de hardes-faites

Sera vendu

A Grand Sacrifice

Habillements pour hommes, de 2.50, 3.00, 4.00, 5.00 en montant.
Pantalons en tweed, pour hommes, de 50 cts, 90 cts, 1.00, 1.50 en montant.
Pardessus d'hiver en frise, pour hommes, de 2.50, 3.00 en montant.
Pardessus, drap castor, couleur bleue et noire, de 5.00, 7.00, 8.00 en montant.
Habillements pour jeunes gens et enfants, dans tous les prix, à partir de 1.00, 1.25 1.50, 1.75 en montant.

DÉPARTEMENT DES HABILLEMENTS FAITS SUR COMMANDES. Be habillement en serge noire pour **$12.00**, en montant. Un choix énorme de corps caleçons, cols, cravates, gants et mitaines.

C. A. GAREAU,

Enseigne des Ciseaux d'Or, **Bloc Hargrave.**

324 RUE MAIN.

N'oubliez pas que toutes commandes que nous recevons par la malle sont soigneusement et promptement exécutées.

24-10-19 3m

ON DEMANDE

DES OUVRIERS CHEZ EUX

ET DES SOUSCRIPTEURS



Echantillons de l'ouvrage. Une paire faite dans vingt minutes avec la machine montrée dans cette vignette.

La Plus Grande Industrie du Canada.

PAR LE PEUPLE, POUR LE PEUPLE.

People's Knitting Syndicate, Limited.



Incorporé par charte provinciale d'Ontario. TORONTO, ONT.

Le Syndicat offre un Montant limité de stock en lots de 20 parts. Chaque souscripteur de vingt parts recevra gratis une machine à tricoter de vingt piastres, pour travailler pour le Syndicat et pour avoir part à ses profits semi-annuels.

TRAVAIL POUR VOUS PENDANT L'HIVER ET L'ETE.

Lisez attentivement et devenez actionnaire.

Ce Syndicat a été formé aux fins de manufacturer des marchandises tricotées à meilleur marché que ne peut le faire aucune compagnie en existence, pour maintenir la modicité des prix. Pour faire un succès de cette entreprise, il sera nécessaire d'avoir la laine aux prix les plus bas et de manufacturer les marchandises avec le moins de depenses possible. Donc—

1. Le Syndicat fournit sa laine et ses machines.
2. Le Syndicat fera fabriquer toutes les marchandises par les actionnaires tricotant chez eux.
3. Le Syndicat paiera pour toutes les marchandises convenablement faites, immédiatement après leur réception, et tout en payant l'ouvrage quand il est envoyé, il divisera semi-annuellement avec ses ouvriers actionnaires les profits nets de la vente de toutes les marchandises faites par les actionnaires.
4. Le Syndicat vendra toutes les marchandises faites par les ouvriers actionnaires.
5. A chaque souscripteur de vingt parts de $1.00 le syndicat donne gratuitement une machine à tricoter de vingt piastres, qu'il gardera, et fournit aussi à chaque ouvrier actionnaire, sans aucune charge, les directions complètes, les échantillons et la laine pour fabriquer les marchandises.

Pour devenir actionnaire, ouvrier, le propriétaire d'une des machines, pour être payé pour l'ouvrage fait, et aussi pour participer dans la répartition égale des profits nets, vous n'avez qu'à devenir membre du Syndicat et prendre vingt parts de $1.00 qui vous couteront vingt piastres.

CE SYNDICAT A POUR FIN De fournir gratuitement les machines et laines à ses actionnaires. D'après ce système on peut voir facilement que le Syndicat fera non seulement bénéficier ses actionnaires au moyen de dividendes mais qu'il leur donnera régulièrement de l'emploi chez eux. Le Syndicat est preparé à fournir à ses actionnaires les laines qu'il faut pour faire différentes sortes d'ouvrages, et il est aussi en état de disposer de toutes les marchandises tricotées avec ces laines par l'entremise de gros marchands à commission et au commerce en général à mesure que ses actionnaires les envoient.

Toutes les marchandises tricotées étant faites par nos actionnaires à leur domicile, aucun tricotage n'étant fait à la manufacture. On verra que pour fabriquer des marchandises sur une si vaste échelle, il faudrait avoir plusieurs fabriques de tricotage pour lesquelles il faudrait investir des milliers de dollars, sans compter les taxes, les assurances et l'intérêt. Nous pouvons en conséquence non seulement fabriquer les marchandises à meilleur marché et en plus grande quantité, mais payer à nos actionnaires un beau dividende semestriel.

LA MACHINE que le Syndicat fournit est une machine à tricoter très rapide, sans couture, pour l'usage des familles et peut durer toute la vie avec tant soit peu de soin de fait le Syndicat garantit ces machines pour vingt ans. Elle tricotera la laine la plus fine qui soit importée, de même que la laine canadienne, la plus grosse; et elle la tricotera aussi bien que l'on peut tricoter à la main mais quatre-vingt fois plus vite. Avec chaque machine on envoie tous les accessoires ainsi qu'une quantité de laine pour commencer à travailler immédiatement. Le guide qui accompagne chaque machine est si clair et l'opération est si simple que toute personne d'une intelligence ordinaire peut faire n'importe lequel des articles requis par le Syndicat, tels que bas pour Dames et Messieurs, Bas pour Jeu de Golf et pour aller en Bicyclette, Jambières et Toques d'Enfants, etc., etc.

LES PRIX que le Syndicat paie pour tricoter ces articles sont: Chaussons, $5.00 par cent paires; bas de dames, $10.00 par 100 paires; bas de messieurs pour jeu de golf et pour aller en bicyclette, $10.00 par 100 paires; jambières et bas sans pieds pour bicyclettes $5.00 par 100 paires; belles toques, $5.00 par 100. Tous ces articles sont faits rapidement à la machine, et à ces prix n'importe quelle personne qui veut travailler peut se faire un bon salaire, un salaire beaucoup plus élevé que en étant commis dans un magasin, ou travaillant dans un atelier ou sur une ferme. Les actionnaires peuvent consacrer tout ou une partie de leur temps à tricoter, et par le même non seulement faire de l'argent en tricotant sur leur machine mais encore avoir part aux profits semi-annuels. La distance n'est pas un empêchement vu que la laine est légère et que le coût de l'Express est peu de chose. Le Syndicat paie l'envoi de la laine à ses actionnaires et ceux-ci paient pour envoyer leur ouvrage.

QUI PEUT EN FAIRE PRATIE. Toutes les Personnes qui désirent accepter cette offre et tricoter avec honnêteté la laine qui leur sera confiée.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR EN FAIRE PARTIE Chaque personne qui désire devenir actionnaire du stock, participer aux dividendes semestriels et faire du tricotage pour le Syndicat, recevant sa paie aussitôt que l'ouvrage est envoyé—doit découper la formule d'application suivante, signer son nom au bas, donner son adresse et ses références et l'envoyer avec un mandat d'express ou de poste pour $20.00 au Syndicat.

FORMULE DE DEMANDES POUR STOCK ET MACHINES.

THE PEOPLE'S KNITTING SYNDICATE, Limited, 42 Church St., TORONTO ONT.

Cher Monsieur,—Ci-inclus vous trouverez $20.00 pour le paiement complet de vingt parts de stock (sujettes à aucun autre appel) dans le People's Knitting Syndicate, Limited, que je désire qu'on m'alloue, et d'une de vos machines avec échantillons, instructions et laine, que je désire qu'on m'envoie aussitôt que possible; afin que je puisse commencer à travailler pour le Syndicat immédiatement sur réception d'iceux. Le dit stock devant me donner droit de participation aux dividendes semestriels du Syndicat, sans compter que je devrai être payé comptant sur livraison pour tout le tricotage que je ferai pour le Syndicat.

Nommez votre Bureau d'Express le plus près: ____________

Votre Nom ____________
Bureau de Poste ____________
Référence ____________
Adresse ____________

Mentionnez ce journal.
LE MANITOBA, Saint-Boniface, Man.

J. KERR,

Gradué de l'Ecole des Embaumeurs de New-York,—Successeur de

M. Hughes & Son,

Entrepreneur de

Pompes Funebres et Embaumeur.

212, RUE BANNATYNE,

Téléphone 413. WINNIPEG

Les ordres reçus par le télégraphe recevront une prompte attention.

6,7-98 3m

Nouvelle Industrie

—◆ Miroirs faits à ordre et
◆ Reparés avec soin

(RÉ-ARGENTÉS)

Ayant ouvert une Manufacture de Miroirs, nous sollicitons l'encouragement de la population française.

Satisfaction Garantie

Apportez vos vieilles glaces, et essayez notre ouvrage.

"THE WINNIPEG MIRROR Mfg. Coy."
604½, *Rue Main, Winnipeg*

Les commandes pourront aussi être adressées au No. 570, rue Main.

13-2-01 1ao

PHARMACIE DEFOY,

SAINT-BONIFACE

Vin de Pin Parfumé; Excellent tonique, stimulant très recommandé pour les personnes faibles: $1.00 la bouteille. Huile de Pin Parfumé, remède reconnu très bon pour les rhumatismes: 50 cts la bouteille.

Prescriptions remplies avec soin. Toute commande par la malle executée avec soin et promptitude. J. B. DEFOY,
Pharmacien Diplomé.

OUVERTE DE 8 HEURES A. M., JUSQU'A 10 H. P. M.

HEURES DU DIMANCHE—
9 à 10 A. M., après la Messe.
5 à 6 P. M. 7 à 8 P. M.

Telephone 624

CHRONIQUE DE LA PROVINCE

NOTRE-DAME DE LOURDES

—Les cérémonies de la semaine sainte ont eu beaucoup de solennité. Les communions pascales ont été très nombreuses. Le jour de Pâques, la grand'messe a été célébrée par Dom Benoit. Un sermon éloquent, de science profonde et de forme captivante, a été donné par le R. P. Etienne. Dans l'après-midi, aux vêpres, Dom Benoit a expliqué aux fidèles le sens des différentes cérémonies dont ils avaient été témoins durant les derniers jours et a parlé des cinq apparitions du Sauveur dans la journée de Pâques. L'éminent prédicateur a célébré les gloires de la Résurrection, et ses paroles, tout empreintes de foi et d'amour, d'abandon et de confiance en Dieu crucifié, ont produit un vive émotion dans l'assistance. Au monastère des Chanoines, il y a eu bénédiction de l'agneau pascal et des œufs de Pâques. Cette cérémonie a été faite par Dom Benoit, dans le réfectoire même, immédiatement avant le diner. Malheureusement pour les vénérables religieux, la règle leur interdit l'usage de la viande, de sorte que le succulent agneau fut servi seulement à quelques invités placés aux côtés du R P. Supérieur !

—Lundi matin, à l'église de Notre-Dame de Lourdes, deux Chanoinesses Régulières de l'Immaculée Conception ont prononcé leurs derniers vœux. Ce sont la R. S. Marie-Rose, née Beaulieu, et la R. S. Marie-Mélanie, née Côté.

—Le R. P. Maur, C. R. I. C., a desservi la mission catholiques de Treherne, dimanche dernier.

—M. Joachim Dupasquier vient d'avoir la douleur de perdre son épouse. Malade depuis quelques jours, Mme Dupasquier avait demandé au Ciel la faveur de mourir le jour de Pâques, et elle n'a cessé un instant, au cours de ses longues heures de souffrance, d'avoir la conviction très ferme que sa prière serait exaucée. Il en est arrivé comme elle elle l'avait souhaité : confessée et communiée, entourée de sa famille, elle est morte dans l'après-midi du saint jour de Pâques. Ce décès cause d'universels regrets. Ainsi que l'a dit Dom Benoit, du haut de la chaire en la recommandant aux prières, Mme Dupasquier était une fervente chrétienne, une mère de famille exemplaire, une femme très estimée et très estimable. Ses funérailles ont eu lieu lundi matin. La défunte était âgée de 38 ans. Elle laisse une époux et cinq enfants dont la douleur est inexprimable. Nous nous associons très sincèrement à cette douleur.

SAINT-CLAUDE

—Le 5 du courant, Vendredi Saint, le R. P. Claude Massonat, C. R. I. C., a béni un magnifique Chemin de Croix donné à l'église de la paroisse par un bienfaiteur anonyme. Immédiatement après la bénédiction, il y a eu exercice du Chemin de la Croix. Les stations nouvellement bénites étaient suspendues aux murs une à une, à mesure que l'exercice avançait. Le R. P. Claude fit ensuite un sermon sur la Croix. Comme bien on pense, le zélé curé appela en termes émus et reconnaissants les bénédictions du Ciel sur le bienfaiteur dont la piété discrète et la générosité venaient de s'affirmer avec tant de délicatesse.

—Une touchante et ancienne coutume veut qu'en certains pays, le prêtre fasse, le Samedi Saint, une visite aux maisons avoisinant l'église, afin de les bénir et d'implorer pour elles la protection d'en Haut. Le R. P. Claude a fait cette bénédiction des maisons samedi dernier. Précédé d'un acolyte portant l'eau bénite, il a pénétré dans plusieurs demeures et y a récité les prières de l'Eglise. Cette cérémonie du prêtre passant par la paroisse, en surplis et portant l'étole, est impressionnante. Et les foyers ainsi bénits sont l'objet d'une bien grande faveur.

—Les semences sont en train de se faire. Les cultivateurs labourent leurs champs et tout a une belle perspective.

—M. Joseph Bernier, marchand, qui a été assez gravement malade, se remet rapidement.

LETELLIER

—Le corps d'un inconnu a été trouvé, dimanche matin, à environ un mille et demi de notre village sur la propriété de M. W. H. Wood, dans un petit bois près de la rivière Rouge. Le corps a été transporté à notre salle municipale, où le coroner tiendra une enquête. Il est très probable que le malheureux est mort l'automne dernier ; il a le nez et les lèvres mangés par les oiseaux, probablement les cheveux rouges, presque rien dans ses habits qui sont très mauvais, il ne porte aucune marque de violence ; quelqu'un croit le reconnaitre pour un Galicien qui ne possédait pas un grand génie ; ses apparences lui donneraient 30 ans.

—Dame Wilfrid Bouchard est décédée le 4 courant à l'âge de 77 ans. Les funérailles ont eu lieu lundi ; l'assistance était considérable. Elle était au Manitoba depuis environ 21 ans ; elle comptait 64 ans de ménage.

—Les semences sont en pleine opération.

LES DEUX MATELOTS

Différence de race, jalousie de métier peut-être ? Konan et Guéry, n'étaient pas bien ensemble.

Naviguant tous les deux à l'Etat sur le torpilleur 37, le premier comme fusilier, le second comme mécanicien, il n'était pas de jour, surtout au mouillage, où ils ne se querellaient.

Konan, un Breton, grand, taillé en athlète, aurait pu briser l'autre comme verre, mais aux lazzis de Guéry, natif de St. Jean de Luz, qui faisaient rire l'équipage à ses dépens, il répondait par un haussement d'épaules, puis s'affalait dans le faux point.

Le torpilleur 37, après avoir évolué dans le golfe de Gascogne, dut relacher pour cause de mauvais temps à la Corogne et le commandant descendit à terre avec son second pour faire visite au consul, puis aux autorités espagnoles civiles et militaires.

Le lendemain, un dimanche, devait avoir lieu une "grande corrida" de taureaux ; on était en septembre et l'alcade major les invita gracieusement à assister aux courses, mettant en outre à leur disposition des entrées pour l'équipage.

Bien accomplis sont les marins français dans les postes espagnols ; affinité de race d'abord, puis le matelot à terre, dépense sans compter et les brunes et pétillantes Espagnoles apprécient les officiers, toujours galants avec les femmes ; les Français donnent de si belles fêtes, on est si bien accueilli, à bord, et qui raffole plus de la danse qu'une Espagnole.

Donc, le dimanche matin, après l'inspection, le lieutenant de vaisseau commandant le 37 fit savoir par la voix de l'ordre que les permissionnaires pouvaient se présenter à la Plaza, où des places leur étaient réservées dans le cirque par ordre de la municipalité.

Parmi les heureux du jour se trouvaient Konan et Guéry ; chacun tira de son côté... "ils étaient mal ensemble," mais après une flânerie dans la ville et dans quelques possadas, ils se retrouvèrent à l'entrée des arènes où une foule bruyante et baiolée attendait l'ouverture des portes.

Le Breton, tout en fumant un cigare du cru, lisait lentement, par-dessus la tête d'une groupe, une affiche lougue et multicolore, contenant les noms des matadors, banderilleros, picadores et chulos, etc, écrits en lettres flamboyantes.

Au-dessous, des gravures coloriées représentaient les différentes phases de la course.

—Epaté, mon vieux Bresonnec, lui dit Guéry d'une voix railleuse, eh bien, moi, qui ne suis pas ton matelot j'ai fait plus fort que cela à Dax, au moment des grandes fêtes, et cela avant de bourlinguer à l'Etat comme toi.

—Blagueur, fit Konan en haussant ses robustes épaules...tu n'as jamais rien pu faire, pas plus à terre qu'embarqué, et puis en voilà assez...ne navigue pas dans mes eaux ..sans ça et il leva le poing...la tête d'un nouveau-né.

—Ca ne prouvera pas à l'assistance que tu es le plus malin en tout cas, reprit le Basque qui se mit à distance respectueuse ...si tu voulais seulement tenir un pari :

—Je le tiens, dit Konen, se ravisant et...le voilà mon pari :

Si tu descends dans le milieu de leur baraque, quand le taureau y sera entend-tu bien, vantard...rien que ça !

—Eh bien ? interrogea l'autre.

—Eh bien, je te payerai une vraie pipe en écume... je mettrai bien jusqu'à cent sous... mais tu ne la fumeras jamais, ajouta-t-il...tu as le courage d'un maucot.

—Garde ta pipe...pas de pari ! s'écria Guéry dont l'œil noir eut un éclair, je le ferai pour l'honneur et pour te prouver, mauvais Breton, que j'ai du cœur au ventre.

Je n'attends pas à être plein de cidre ou d'eau-de-vie, comme vous autres, pour avoir du courage.

Et sans attendre la réponse de Konan que la colère étouffait, il bondit vers la piste que l'on ouvrait au public, et courut à travers les couloirs, direction du toril.

Déjà deux taureaux avaient été tués ; l'enthousiasme de la foule était à son comble, quand les trompettes firent entendre une sonnerie aigué.

Le troisième taureau entrait dans le cirque.

C'était un animal à robe noire d'une vigueur et d'une souplesse extrêmes. aussi les premières passes avec la cape, puis les banderilles furent-elles des plus intéressantes pour les aficionados.

Soudain, après une poursuite du taureau, qui fit se réfugier le quadrille hors des barrières, un homme, chaussé d'espadrilles, vêtu seulement d'un pantalon et d'un maillot de matelot, le béret sur la tête, sauta dans l'arène.

Celui-ci les bras croisés, bien campé sur ses pointes, se plaça devant le taureau qui le regardait surpris, fouillant le sol du pieds en soufflant bruyamment.

L'homme fit entendre alors un petit sifflement particulier, leva les bras, se grandissant toujours sur les pointes, puis il agita son mouchoir.

Konan, placée au premier rang appuyé sur la balustrade pour mieux voir, en laissa tomber son bout de cigare...ob ! murmurait-il...il va se taire crever ! et.

Il n'acheva pas ; l'animal, excité par le sifflement et les appels de pieds du Basque. tendit le cou et fondit sur lui comme la foudre.

Par un écart gracieux Guéry évita les cornes de la bête qui stupide, ahurie, ne rencontra que le vide.

Deux fois encore il renouvela son écart, pendant que les spectateurs passionnés à ce jeu, applaudissaient, jetant cannes, chapeaux, éventails, cigares dans l'arène.

Le héros, lui, regardait Konan, goguenard ; son œil semblait dire : Eh bien ! fais en donc autant ! "

Puis grisé par les applaudissements, il saisit son béret, le montra à la foule, mit ses deux pieds dedans, et, au moment où le taureau fondait de nouveau sur lui, il le sauta à pieds joints dans toute sa longueur.

—Tonnerre ! s'écria Konan en se levant tout pâle... cette fois, il n'est pas paré !

En effet, le Basque était retombé à faux, le pied gauche foulé et la douleur fut telle qu'il s'évanouit, restant allongé, inerte, sur le sol.

Un cri d'angoisse étreignit la foule, le taureau se retournait.

Le quadrille avait tout le cirque à traverser pour courir à l'aide du malheureux en détournant son attention avec les capes.

Alors on vit un autre matelot, un colosse, sauter dans le cirque, s'avancer vers la bête, surprise de voir un nouvel assaillant et lui saisir une corne de chaque main.

Les muscles de l'homme se tendirent à éclater, et lentement il lui tordit l'encoulure.

Le taureau vacilla sur ses jambes. puis tomba lourdement sur le sol.

Guéry était sauvé !

Les chulos l'emportèrent hors de l'arène toujours évanoui.

Le lendemain matin, à l'infirmerie du torpilleur 37, Guéry couché sur un lit, sa cheville comprimée dans un appareil. le visage pâli par la souffrance, écoutait comment Konan son ennemi l'avait sauvé d'une mort affreuse en exposant sa propre vie.

—Monsieur le major, dit le blessé au médecin de service qui entrait, je voudrais bien voir celui qui m'a sauvé la vie. . .une minute, monsieur le major, rien qu'une minute.

Le médecin souriant dans sa barbe opina et quelques intants après, Konan entra les pieds nus pour faire moins de bruit.

Avec un sourire de brave homme, il s'approcha du lit, et sans lui donner le temps de le remercier :

—Tiens, vieux, lui dit-il, en tirant de son tricot un objet soigneusement enveloppé dans un papier. . .voilà ta pipe. . .j'ai perdu.

L'autre pleurait.

—Tu vaux mieux que moi, Bresonnec. . .si tu ne m'en veux pas des misères que je t'ai faites, mon gars, donne-moi ta main et que je sois ton matelot.

—Ça y vaut mieux, dit Konan. . .mais . .prends tout de même la pipe, nous la fumerons chacun son tour.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT-BONIFACE

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Saint-Boniface a adopté le Rôle d'Evaluation de 1900, pour 1901, et qu'il siègera en cour de révision Samedi le 4 mai 1901, dans la salle du Conseil à 2 heures P. M. pour entendre les plaintes contre le dit Rôle.

F. CARRIÈRE,
Greffier
de la dite Municipalité.

2i

M. J. T. BEAUDOIN

Recouvra la Santé

par l'usage des

PILULES DE LONGUE VIE

(BONARD)

Victime d'une Laryngite résultant de la Grippe M. Beaudoin voyait ses forces diminuer tous les jours. Il avait perdu l'appétit et le sommeil et eut plusieurs hémorragies qui le rendirent tellement faible qu'il dut abandonner tout ouvrage. Quelques boites de PILULES DE LONGUE VIE (Bonard) prises à temps suffirent pour lui rendre les forces et la santé. Voici ce qu'il nous écrit:



M. J. T. BEAUDOIN.

La Cie Médicale Franco-Coloniale.

MESSIEURS,—J'ai souffert d'une Laryngite pendant trois mois et j'avais perdu le sommeil et l'appétit. Des complications amenèrent plusieurs violentes hémorragies qui me rendirent tellement faible que mon médecin me défendit tout travail, et m'ordonna de garder ma chambre. Ayant lu plusieurs certificats attestant l'efficacité des Pilules de Longue Vie (Bonard), je me décidai d'en faire l'essai. Dès la première boite je sentis l'appétit et les forces me revenir graduellement. J'en pris encore deux autres boites qui me guérirent complètement. J'ai repris l'ouvrage et je suis mieux aujourd'hui que je n'ai jamais été, et je me fais un plaisir en même temps qu'un devoir de recommander hautement les Pilules de Longue Vie (Bonard) à toutes les personnes faibles, quelle que soit la cause de leur faiblesse.

Ce que je vous écris peut être attesté par ma famille et mes amis qui m'ont vu dans un état de débilité désespérant.

Votre bien dévoué,

J. T. BEAUDOIN, 793 rue Berri.

Les victimes de **La Grippe** devraient commencer immédiatement un traitement aux **PILULES DE LONGUE VIE** (Bonard). La maladie elle-même ne tarde pas à disparaître avec un traitement convenable, mail il reste toujours dans chaque cas un résidu du mal qui cause la faiblesse et la nervosité.

Les **PILULES DE LONGUE VIE** (Bonard) purifient le sang, renforcissent l'estomac et restaurent tout le système.

Elles guérissent les Hommes, les Femmes et les Enfants.

Vous pouvez voir ou écrire aux personnes dont nous publions le témoignage chaque semaine et elles vous diront que c'est grâce aux **PILULES DE LONGUE VIE** (Bonard) qu'elles jouissent aujourd'hui d'une bonne santé.

Si cela n'est pas suffisant pour vous convaincre, envoyez-nous le coupon ci-joint avec votre adresse et un timbre de 2 cents et nous vous enverrons une boîte-échantillon **GRATIS.**

LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, 202 rue St-Denis, Montreal.

10,000 Boites
..DE..
PILULES DE LONGUE VIE
(BONARD)
GRATIS.

DETACHEZ CE COUPON.

Nous enverrons une boite échantillon des Pilules de Longue Vie (Bonard) à toute personne qui nous enverra ce coupon avec leur adresse, ainsi qu'un timbre de 2 cents. Comme nous n'enverrons que 10,000 boites échantillon gratis, faites application aujourd'hui si vous désirez prendre avantage de cette offre libérale.

Nom et Adresse ______________________

no. 19.

A Propos d'Agriculture

BEURRE

Le Canada maintenant doit s'efforcer de fabriquer plus de beurre de choix, car il est évident que nous fabriquons autant de fromage qu'il peut en être consommé à des prix rémunérateurs. Il y a place amplemant pour l'extention de notre commerce de beurre pourvu toutefois que nous puissions fournir les meilleures qualités.

Tout espoir d'établir un commerce d'exportation pour les beurres de laiterie doit être abandonné. Il n'y a que les beurres strictement de choix qui peuvent être vendus avec avantage. Il est reconnu que du beurre de première qualité peut être fabriqué en Canada, mais nous devons encore améliorer si nous voulons que la qualité de notre beurre en moyenne soit sur le même pied d'égalité que celui du Danemark et de l'Australie. Nous sommes en arrière de ces pays sous le rapport de l'empaquetage. Rien autre chose que le meilleur article ne devrait être acheté, uniforme en apparence et grandeur et là où les boites sont en usage, ni plus ni moins de 56 livres ne devraient être empaquetées dans chaque boite.

POUR LES ENFANTS ET LES GRANDES PERSONNES

Le VIN MORIN "Créso-phates" soulage promptement et guérit sans retour toutes maladies de la gorge et des poumons. Prenez ce remède avec confiance et donnez-le de même à votre enfant.

C'est prudent de garder une bouteille de ce magnifique produit à la maison. Consultations *gratis.*

DR ED MORIN & CIE.

48, Rue St Pierre, Québec.

23-1—27-3

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

Dans le Monde Religieux

M. l'abbé Béliveau était à Austin dimanche dernier.

***

Les exercices religieux de la semaine Sainte à la Cathédrale ont été suivis par une foule considérable.

***

M. l'abbé Cloutier est parti hier avec le R. M. Beauregard pour Makinak, au sujet de l'orphelinat qui y sera prochainement établi.

***

Sont à l'archevêché: M. l'abbé Campeau, curé de Saint-Joseph; M. l'abbé Jutras, curé de Letellier; M. l'abbé Jimbert, curé de Fannystelle; M. l'abbé Bouret, de Sainte-Agathe.

***

Le R. M. Beauregard, ecclésiastique, a été ordonné sous-diacre dans la chapelle privée de Mgr l'Archevêque, lundi dernier; il sera ordonné diacre le 14 du courant, et prêtre, le 21.

***

Le sermon de Jeudi Saint a été prononcé par le Révérend M. Trudel, celui du Vendredi Saint par le Révérend Père Grenier du Collège de Saint-Boniface. Tous deux ont su toucher profondément les cœurs des fidèles.

A la cathédrale, dimanche dernier, la grand'messe a été chantée par Mgr l'Archevêque, avec: diacre d'honneur, le R. P. Dorais, O. M. I.; sous-diacre d'honneur, le R. P. Bélanger, O. M. I; diacre d'office, M. l'abbé Trudel; sous-diacre d'office, le Rev. M. Beauregard. Le sermon de circonstance a été fait par le T. R. M. Dugas, vicaire-général.

CE QUI EST VRAIE

Ceux qui disent que tous les remèdes sont bons o t tort Le BAUME RHUMAL seul est vraiment efficace contre les affections de poitrine.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les examens de l'Université de Manitoba commenceront lundi, le 15 du courant, à Winnipeg,

—MM. Jean Couture et Samuel Bélanger, de Saint-Boniface, sont partis hier pour le Klondyke. Un grand nombre d'amis assistaient à leur départ.

—M. Taylor, fruitier, de Winnipeg, dont l'attelage a péri dans la rivière Rouge, mercredi dernier, en essayant de traverser à Saint-Boniface, estime ses pertes à $500.00.

—M. et Madame Jacques Parent, de Letellier, qui sont revenus ces jours derniers d'un voyage en Californie, ont eu le plaisir de rencontrer nos anciens amis de Saint-Boniface Messieurs Despars et Verge, dont les affaires réussissent très bien. M. et Madame Parent sont enchantés de leurs voyage.

—Madame A. Olivier, 311½ Main Street Winnipeg, a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques, que l'ouverture du printemps, de son magasin de modes, chapeaux, robes, a eu lieu jeudi, vendredi et samedi la semaine dernière. Madame Olivier s'est assurée les services d'une modiste française venant directement de Paris. Tout ouvrage est garanti à la satisfaction de tous. Variétés de toutes sortes et bon marché. 27-3 4i

IL N'Y A PAS D'INCERTITUDE à avoir à propos du Pyny Balsam. Il guérira votre toux promptement. Toutes les affections de Bronchites cèdent à son action. 25cts. chez tous les droguistes. Manufacturé par les propriétaires du Perry Davis Pain-Killer.

NAISSANCE.

CYR—En cette ville, le 7 courant, la femme de M. Médéric Cyr, conducteur de Malles, une fille.

Cet espace est reserve pour l'annonce de

M. G. CHOUINARD

Qui a été pendant longtemps employé au

MAGASIN BLEU

Et bien connu de la clientèle française.

Lisez son annonce

QUI PARAITRA

la semaine prochaine

6-3-01 3m

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Lisez

attentivement et profitez des **grands avantages** que vous offre la maison

BURKE & Cie

No. 322 Rue Main, Winnipeg

o o o

Nous avons décidé d'écouler, dans le cours des deux mois prochains, un stock complet de chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants. De plus, nous offrons le même avantage dans la ligne des bottes sauvages, souliers de bœuf huilés, une grande quantité de peaux de mouton et de veau repassées.

Comme nous l'avons promis la semaine dernière, nous publions aujourd'hui une liste de prix pour les marchandises suivantes. Lisez avec attention les avantages que nous vous offrons par cette réduction:—

	prix régulier		réduit à
Souliers pour dames, très élégants, prix régulier	$1.50,	réduit à	75
" " "	1.75	"	$1.00
" " "	2.00	"	1.25
" " "	2 25	"	1.50
Chaussures boutonnées et lacées, pour dames,	1 50	"	1 00
" " "	1.75	"	1 25
" " "	2.00	"	1.50
" " "	2 25	"	1.75
Chaussures pour hommes	1.50	"	95
" "	1.75	"	1.25
" "	2.00	"	1.50
" "	2.25	"	1.75
Claques pour dames	40	"	25
" "	45	"	30
" "	50	"	35

Nous offrons les mêmes bottines et souliers pour jeunes filles et pour garçons, à une aussi grande réduction.

Nous avons aussi à vendre un char de valises de toutes dimensions à un prix plus bas que vous pouvez vous les procurer à la manufacture.

Burke & Cie.

6-3-01

GUILBAULT & CIE,

— IMPORTATEURS DE —

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poeles et Ustensiles de Cuisine

A VENDRE

Aux conditions les plus avantageuses

Gréement de beurreries et de fromageries.
Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - - TÉLÉPHONE, 604.

13-3-01

LIBRAIRIES KEROACK

B. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. D. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER.
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg.

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

GRANDE VENTE

d'Habillements et de Merceries

CARSLEY ET CIE

344 Rue Principale, Winnipeg

Collerettes et Gilets à moins que le prix coûtant.

Collerettes pour jeunes filles, capes séparées. Prix réguliers $5 00 à $7.50, réduits à $3.50, à votre choix.

Gilets de printemps pour jeunes filles. Prix réguliers: $5.50 à $8.00, réduits à $3.50.

Nos Gilets pour dames, prix réguliers, valent $5.75 à $7.50; prix réduit: $3.50.

Gilets de printemps pour petits garçons. Prix réduit: $2.00.

Grande réduction sur les marchandises de tête, pour dames et enfants; chapeaux, casquettes, etc.

Un lot de chapeaux de feutre. Prix régulier: $1.00 à $2.50, vendus 25 cts chacun.

Un lot de chapeaux de feutre. Prix régulier: $1.50 à $2.50, tous réduits à 50 cts chaque.

"Les premiers venus sont les premiers servis."

CARSLEY & CO. 344 Main St., WINNIPEG

R·I·P·A·N·S TABULES

Doctors find A Good Prescription For mankind

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents, may be had at any drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be mailed to any address for five cents, forwarded to the Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce Street, New York.

Docteurs Dame & Dubuc

Bureau 220 Bloc McIntyre

Telephone 90

DR DAME — *Chirurgie et Gynécologie*

DR DUBUC — *Médecine Générale et Obstétrique*

BOITE DE POSTE: 303

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et es actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à M t-éal.

OFFICIAL TIME WAGHORN'S GUIDE, 5c

Dr J. H. O. LAMBERT

Saint-Boniface

HEURES DE BUREAU:—8 à 9 a.m., 12 à 2 et 6 à 8 p.m. Hôpital de St-Boniface, de 9 à 11.30 a.m. Winnipeg: bureau au coin des rues Main et Sutherland, au-dessus du magasin de M. Chouinard, No. 783 rue Main; heures de bureau: 3 à 5 p.m., tous les jours excepté le dimanche.—'Phone 1245

DEVRAIT TOUJOURS ETRE SOUS LA MAIN.

Pain-Killer

IL N'Y A PAS DE SOUFFRANCE NI DE DOULEUR, INTERNE OU EXTERNE, QUI NE SOIT SOULAGÉE PAR LE PAIN-KILLER.

Gare aux contrefaçons et aux imitations. La bouteille véritable porte le nom.

PERRY DAVIS & SON.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Quatrième Séance du Conseil de la Municipalité de Montcalm, tenue à Letellier, le deuxième jour d'Avril 1901.

Étaient présents : Napoléon Comeault, préfet ; Louis Ayotte, Zotique Clément, Aimé Boiteau, Georges Beaupré et Eugène Cartier, conseillers.

MOTIONS

Clément-Boiteau : Que le procès-verbal de la dernière assemblée soit adopté tel que lu. Adopté.

Clément-Cartier : Que la Municipalité de Montcalm est d'avis de payer la moitié du coût d'un pont dans la ligne des townships 3 et 4, coté Est de la rivière Rouge, pourvu que le plein montant n'excède pas $90., y compris le pont et les "grades" du dit pont sur la rivière aux Marais. Adopté.

Cartier-Boiteau : Qu'il soit fourni du bois pour faire un trottoir à partir de la ligne de M. Gilbert Lanciault, jusqu'à la maison habitée par Louis Fillion ; ce trottoir devra être fait avec deux madriers de large de 8 pouces, avec traverses ; et les pétitionnaires seront chargés de faire l'ouvrage charge sans extra. Adopté.

Clément-Ayotte : Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire au Conseil de Rhineland, lui demandant de garantir le tiers du coût d'un débouché pour les fossés entre les Sections 7 et 18, Township 3, Rang 1 Est, sur les limites de la Municipalité de Montcalm, les tels travaux devant être arpentés par l'Ingénieur du Gouvernement. Adopté.

Ayotte-Boiteau : Que la somme de $20.00 soit acceptée de Gilbert Lanciault pour ses taxes, conformément à son offre. Adopté.

Clément-Cartier : Que M. Ephrem Marion soit nommé arbitre dans la cause de la pétition de Maurice Dupré et autres pour le district scolaire proposé, de Jérôme, dont le site serait sur la Section 13-4-2 E., pourvu que le dit district n'aille pas plus loin à l'Ouest que la limite Ouest des Sections 4, 9, 16, et 21. Adopté.

Cartier-Beaupré : Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à la Municipalité de Morris le montant de Trois-cent-une piastres et vingt-sept centins, pour deux ans de frais pour le bateau traversier de Morris et frais de pont et fossés ; le Secrétaire-Trésorier devra deduire la moitié du compte de $41.60 dû à la Municipalité de Montcalm pour matériaux fournis pour ces dits travaux. Adopté.

Clément-Ayotte : Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner un avis au Bureau des Commissaires d'Écoles de l'arrondissement d'Youville d'enlever la dite école du grand chemin, et de s'acquérir un emplacement, suivant la loi ; et que faute de se conformer à l'avis, qu'ils soient privés de tous les deniers votés à ces fins, et que quatre mois d'avis soient donnés aux commissaires. Adopté.

Boiteau-Clément : Qu'il soit fait un changement dans les Officiers Municipaux, c'est-à-dire que Zénon Cyr soit remplacé par Joseph Landry (Lot 332) comme gardien d'enclos, District No 2, Quartier 4, et Henry Bouchard, inspecteur de mauvaises herbes, remplacé par Augustin Poiiquin, Quartier 2, District No 2 ; et que Antoine Vandal soit remplacé par Patrice Vandal comme Inspecteur des mauvaises herbes dans le quartier 4, District No 3. Adopté.

Clément-Boiteau : Que ce Conseil apprend avec une vive douleur la mort de Madame Thomas L. Eyres, épouse de l'un des Conseillers de cette Municipalité, et que les membres du Conseil offrent à leur collègue leurs plus sincères sympathies à l'occasion de cette épreuve, et que copie de la présente lui soit transmise par le Secrétaire-Trésorier. Adopté unanimement.

Boiteau-Ayotte : Que le Règlement No 57 soit amendé comme suit : Que la clause 8 soit biffée et que la clause suivante y soit substituée : Les gardiens d'enclos ne seront pas tenus de donner de cautionnement, mais ils seront tenus responsables envers la Municipalité des dommages qui pourraient résulter de leur négligence dans l'exécution de leurs fonctions. Adopté.

Cartier-Boiteau : Que le Règlement No 58 soit amendé en y ajoutant, à la fin de la clause quatre après le mot "clôture," ce qui suit:

"Et toute personne qui empêchera un gardien d'enclos ou toute autre personne de conduire les dits animaux à l'enclos ou enlèvera les dits animaux de l'enclos sera sur conviction devant un juge de Paix, passible d'une amende de pas moins de $20.00 et de pas plus de $50.000 et les frais. Telle amende et tels frais seront recouvrables sommairement devant un juge de Paix, et à défaut de paiement, le délinquant devra être emprisonné pour un terme de pas moins d'un mois et de pas plus de six mois, à la discrétion du dits juges de Paix. Adopté.

Ayotte-Boiteau : Que le Règlement No 147, concernant l'emprunt temporaire à la Banque Impériale, soit lu une première, deuxième et troisième fois. Adopté.

Cartier-Boiteau : Que le Rôle d'Evaluation fait par Messieurs John Boiteau et Ephrem Marion soit accepté. Adopté.

Cartier Beaupré : Que le Rapport du Comité des Finances soit adopté. Adopté.

Rapport du Comité des Finances : Au Préfet et aux Conseillers de la Municipalité de Montcalm.

Messieurs,

Votre Comité des Finances a l'honneur de recommander les comptes suivants pour paiement No 1 Ovide Bellavance, poulies en fer pour le ferry de Saint-Pie, $6.20 ; No. 2 Noël Houle, pour déglacer le ferry de Saint-Pie, 8 jours d'ouvrage a $1.50 $12,00 ; No. 3 Auguste Nadeau pour 1 journée de corvée payée en surplus en 1900, $1.00 ; No. 4 R. D. Richardson & Co. imprimerie, $14 37 ; No. 5 L. S. Vaughan, plan de chemin, $8.00 ; No. 6 Magloire Dansereau, pour ramener le ferry de Saint-Pie, qui était parti à la drive, $2.00 ; No. 7 Albert Marion, pour taxes payées en surplus, $1.85 ; No. 8. Joseph Baril, 1 plan de Gouvernement, 50cts ; No 9. W. E. Bissonnette, façon d'un petit bateau à l'usage de la traverse de Saint-Jeat-Baptiste, $7.50. No. 10. Elie Dumontier, enlèvement d'un banc de neige, $1.50.

Humblement soumis ce 2ème jour d'Avril 1901, à Letellier.

LOUIS AYOTTE.

Cartier-Boiteau : Que le Conseil s'ajourne à la Cour de Révision qui aura lieu le 14 Mai prochain. Adopté.

JOSEPH BARIL
Sec. Trés.
Mun. de Montcalm

UN BEAU NUMERO

Le numéro de Pâques, en DEUX COULEURS, du *Monde Illustré*, le plus beau journal de Montréal, contiendra plusieurs desseins inédits, de superbes gravures, de magnifiques articles de circonstances par nos principaux écrivains. Bref ce numéro sera d'une grande valeur artistique et littéraire.

De plus on commencera dans ce numéro la publication d'un feuilleton sans égal et sans précédent. En effet, LA FEMME DÉTECTIVE est certainement le roman le plus émouvant qui ait encore été publié au Canada. Il est palpitant d'intérêt de la première à la dernière ligne. C'est une œuvre puissante, admirablement charpentée et qui fera les délices de tous les amateurs de bonnes et attrayantes lectures.

La femme detective

Paris est sous le coup de la terreur que lui cause les crimes répétés d'une association mystérieuse qui échappe aux mains de la police avec une adresse sans exemple.

La justice désespérée confie à une femme supérieurement douée la tâche de découvrir les coupables. Elle réussit, mais elle découvre aussi que cette association est dirigée par son mari et son fils ! Imaginez les péripéties d'un drame pathétique avec de semblables personnages ! Cela ne se conçoit pas, il faut le lire.

LA FEMME DÉTECTIVE fera fureur et paraîtra dans le numéro de Pâques, du *Monde Illustré.*

Procurez-vous ce numéro à tout prix. Ne manquez pas une telle occasion de vous délecter, elle ne se présentera pas de si tôt.

VICTOIRE COMPLÈTE

Le croup, les affections la gorge et des poumons trouvent un adversaire victorieux dans le BAUME RHUMAL.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 2 Avril 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL AUTORISÉ -	$2,500,000,00
CAPITAL PAYÉ - - -	$2,391,863.00
FONDS DE RESERVE -	$1,654,710.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines, Wm. Hendrie, T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man	C. S. Hoare, Gérant
Brandon, Man	N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie	W. Bell "
Calgary, Alta	M. Morris,
Prince-Albert, Sask	Davidson R.
Edmonton, Alta	G. R. F. Kirkpatrick,
Strathcona	J. H Wilson
Vancouver, C. B.	A. Jukes,
Revelstoke, C. B.	Hearn A. R. B.
Nelson B. C.	Lay J. M.
Golden, B. C.,	Gibbs, J. S.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex.	Niagara Falls, Sault S. Marie.
Fergus.	Port Colborne, St. Thomas, St. Thomas East End.
Galt.	Rat Portage. Welland.
Ingersoll.	St. Catharines. Woodstock.
Hamilton	Listowell
Toronto	Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts. York and King.
Québec	Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt, $1.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke :

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des États-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

C. S. HOARE, Gérant, Winnipeg
le 28-11-94

NORTHERN PACIFIC

Pour tous les points
Au SUD,
A l'EST et
A l'OUEST.
MINNEAPOLIS,
ST. PAUL,
DULUTH,
CHICAGO, etc,

Taux d'excursion pour les endroits regardés comme des places de repos en hiver, en Californie, au Mexique et dans les régions du Sud.

La seule ligne qui exploite des Chars Touristes faisant tout le trajet jusqu'en Californie. Ces chars partent tous les mercredis.

Des billets complets vendus pour tous les endroits. Aussi de billets pour traverser l'Océan jusqu'en

Angleterre,
En Europe,
En Australie,
En Afrique, etc.

Pour plus amples informations, adressez-vous à l'agent le plus proche ou écrivez-nous

HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) 1.45 p.m
Arrivée (quotidien) 1.30 p.m

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ, tous les jours ex. Dim. 4.30 p.m.
Arrivée, Lun. Merc. Ven. 10.35 a.m.
Arrivée, Mardi, Jeudi, Samedi 11.50 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.45 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 4.30 p.m

H. SWINFORD, Agt Gén. Win.
J. T. McKENNEY, Winnipeg, Agent des passagers pour la ville de Winnipeg.
C. S. FEE,
Agt Gén. des Pass., St. Paul.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

The Canadian Northern Ry. Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam.	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven.	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend.	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun.	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc.	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud.	......	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend.	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar.	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud.	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	......	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam.	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

VI

No 19

Son évanouissement ne dura que quelques minutes. Quand il revint à lui, comme il parlait de recommencer, on lui montra son adversaire qui s'éloignait.

—Ce n'est que partie remise, dit-il.

Et il se dirigea, soutenu par ses amis, jusqu'à la voiture qui l'attendait à la sortie du bois.

Rentré chez lui, un médecin fut appelé pour examiner sa blessure. Il constata que la lame, entrée obliquement, avait rencontré l'os de l'avant-bras, sur lequel elle avait glissé, et était allée ressortir près du coude. Les nerfs n'étaient pas atteints, la plaie avait largement saigné, la guérison serait rapide.

Cependant le lendemain la fièvre se déclarait. Le malheureux, mal soigné, seul dans sa mansarde, souffrait beaucoup. Plusieurs jours se passèrent ainsi, sans aucun changement notable dans sa situation. Son esprit s'aigrissait de plus en plus : seul pendant de longues journées, et des nuits sans sommeil, bien plus longues et plus pénibles, il comparait sans cesse son enfance et sa première jeunesse avec son état présent. Un immense désespoir s'emparait de son âme. Il se prenait à haïr d'une haine sauvage l'homme auquel il attribuait le complément de son malheur ; il maudissait son père qui en avait été la cause première, il maudissait la société toute entière, il maudissait la femme qui l'avait aimé quand il était riche qui maintenant n'avait plus pour lui qu'un regard de dédaigneuse pitié, et qui allait se donner au fils de son plus mortel ennemi, à ce fat imbécile, enrichi de ses dépouilles.

Sa sœur n'était plus là pour l'encourager, le soutenir, le consoler, égayer sa tristesse pour son innocent sourire, et lui communiquer un peu de sa naïve confiance dans l'avenir.

Il était seul avec ses haines et ses souvenirs, et loin de chercher à les combattre il les caressait, et en faisait son unique occupation.

Il avait succombé dans son premier essai de vengeance. Pendant plusieurs minutes, il avait cru que la vie de son adversaire était à lui, il l'avait senti faiblir, il l'avait vu se découvrir, et au moment où il croyait lui porter un coup mortel, une touffe d'herbe l'avait fait glisser, et c'était lui qui avait été mis hors de combat. Mais cette vie qui lui avait échappé, il la lui fallait. Aussitôt guéri, il provoquerait cet homme de nouveau, et, comme la première fois, il saurait bien le forcer à se battre.

Dans cette seconde rencontre, il serait plus maître de lui. Certain de sa supériorité, il attendrait le moment favorable.

Dans sa pensée, il voyait déjà Arthur, le fils du banquier, le fils de son ennemi, râlant sur l'herbe ensanglantée et exhalant son dernier soupir dans un spasme de suprême douleur.

Il connaissait bien Lerouttier, il savait que cet homme sans probité, sans conscience, sans foi, sans moralité, n'aimait que deux choses au monde : sa fortune et son fils. Son or, il ne pouvait le lui prendre, il lui prendrait son fils...ce fils qui lui avait volé l'affection d'Élise Meynandier. Il lui fallait, à tout prix, la vie de cet homme pour assurer sa double vengeance.

Huit jours s'étaient écoulés depuis le duel, huit longs jours pendant lesquels il avait été beaucoup plus occupé de nourrir ses pensées de haine et de jalousie que de soigner sa blessure. C'est alors qu'il reçut la visite du député.

Le pauvre homme était écarlate et soufflait comme un marsouin ; il se laissa tomber sur une chaise, s'épongea le front à plusieurs reprises et quand il put enfin parler :

—Vous demeurez diablement haut, fit-il en regardant autour de lui, et constatant, d'un regard, la pauvreté de l'installation de Charles.

—Je regrette, lui répondit celui ci, de vous avoir donné la peine de monter mes cinq étages ; mais les malheurs que j'ai subis et l'infamie de certains misérables m'ont privé des ressources nécessaires pour me loger plus convenablement.

—Oui je sais que vous accusez Lerouttier, mais je vous préviens que je ne crois pas un mot de votre histoire. En tout cas, ce n'était pas une raison de provoquer ce pauvre Arthur, qui n'en peut mais.

—Pardonnez-moi, Monsieur, cette querelle est une affaire toute personnelle, et je crois être seul juge de mes actes en cette circonstance.

—Je vous ferez remarquer que vous le prenez bien haut avec moi, d'autant plus que je sais parfaitement que votre histoire de détournement n'est qu'un prétexte derrière lequel se cache une affaire de jalousie. Il me déplait beaucoup que ma fille soit mêlée...

—Je suis désolé de vous contredire, Monsieur, mais M. Lerouttier fils, ayant voulu faire intervenir le nom de Mademoiselle dans notre discussion, je lui ai imposé silence à trois reprises différentes.

—Enfin, vous l'avez provoqué.

—C'est vrai.

—Et vous vous êtes battus.

—C'est encore très exact.

—Et vous avez été blessé.

—Vous le voyez, j'ai encore le bras en écharpe.

—Eh bien ! je dois vous déclarer qu'avec vos sottes querelles, vous vous êtes mis dans une très mauvaise passe, et ce qui m'est plus désagréable, vous m'y mettez également. D'abord ma fille a fermé sa porte à Arthur et ne veut plus entendre parler de lui.

—Je suis enchanté que Mademoiselle ait pris ce parti, et si j'avais encore l'honneur de la voir, je la féliciterais de sa décision.

—Encore une fois, je ne partage pas vos préventions, ni contre le père, ni contre le fils ; c'est, du reste, une question que je n'ai nullement à débattre avec vous. Gardez vos impressions, je garderai les miennes et parlons d'autre chose. Le ministre est furieux.

—Je le regrette.

—Vous devriez être retourné à Saint-Acheul. La Chambre s'impatiente, la mission Rossi n'aboutit pas, le ministre comptait sur vous pour lui fournir des arguments qui lui eussent permis de trancher définitivement la question ; et voilà que vous vous faites donner un coup d'épée qui vient arrêter nos affaires de la façon la plus intempestive. Prenez garde, si dans un bref délai, vous n'étiez pas en mesure de reprendre la mission qui vous a été confiée, le ministre se verrait contraint de chercher un autre agent, et alors adieu la récompense, adieu tout espoir de sortir de votre misérable situation.

Charles réfléchit un instant :

—Veuillez prier M. le Ministre, dit-il enfin, de m'accorder encore une semaine. Ma blessure va mieux, avant huit jours je serai à Saint-Acheul.

—Et si vous n'étiez pas guéri ?

—Je partirais quand même.

—Mais on pourrait s'apercevoir...

—Je saurais leur donner le change.

Quelques minutes après, M. Meynandier descendait lourdement l'escalier en colimaçon et se disait :

—Il faut vraiment tout mon dévouement au ministère pour que j'aie consenti à me charger d'une pareille démarche. Venir dans de semblables maisons, monter à de pareilles hauteurs, pour prier ce petit monsieur de vouloir bien continuer à nous servir !...Et c'est qu'il avait l'air plus fier que moi...Va, mon garçon, aujourd'hui j'ai besoin de toi ; mais quand tu reviendras de ta jésuitière, nous verrons si tu es encore aussi arrogant. Ah ! tu te mets en travers de nos projets, tu prétends empêcher ma fille d'épouser le fils de Lerouttier...nous verrons, nous verrons...

Pendant que le député de Paris faisait ces réflexions, Charles, de son côté, voyait tout un horizon nouveau s'ouvrir devant lui.

Elle a fermé sa porte à Arthur, pensait-il, elle ne veut plus entendre parler de lui...et cela parce qu'il a accepté mon défi, parce qu'il m'a blessé...M'aimerait-elle ?... Il y aurait donc encore une part de bonheur possible pour moi...

Tous ses projets se trouvaient subitement modifiés : son second duel avec Arthur pouvait être retardé ; du moment qu'il n'avait plus à craindre de le voir épouser Élise, il aurait tout le temps de s'occuper de lui après son retour de Picardie.

L'Affaire urgente c'était celle de Saint-Acheul, il devait se hâter et surtout il lui importait de réussir. Si le gouvernement le récompensait comme il s'y était engagé, si un bel avenir lui était assuré, Élise consentirait peut-être à reprendre les projets abandonnés depuis un an.

Si elle l'aimait...

Mais lui, l'aimait-il ? Cette idée ne l'avait jamais préoccupé, il avait fallu qu'une sensation de jalousie vint l'amener à se poser cette question.

Autrefois, il avait arrêté son choix sur elle, parce qu'elle lui avait paru posséder toutes les qualités convenables pour une association d'intérêts sagement comprise ; nous l'avons entendu développer sa thèse à ce sujet sans que le mot d'amour soit venu sur ses lèvres. Le dévouement, l'affection, l'amour, avaient été jusque-là des termes sans signification pour son esprit positif et utilitaire.

Jusqu'au moment de la catastrophe qui l'avait frappé avec la soudaineté de la foudre, tous les sentiments capables de faire vibrer un cœur humain avaient été dominés chez lui par une passion qui les anéantissait tous : l'ambition.

Plus tard, durant les luttes qu'il avait dû entreprendre contre les terribles réalités de la misère menaçante, l'amour n'avait guère pu trouver sa place : si sa pensée lui avait quelquefois rappelé, comme une gracieuse vision, l'image d'Élise Meynandier, il ne l'avait entrevue que confusément, mêlée à tous les biens qu'il avait perdus. Il l'avait regrettée, comme il avait regretté son bel appartement de la Chaussée d'Antin, son mobilier luxueux, ses voitures, ses chevaux.

A Suivre